

Monsieur le Président,

Je voudrais remercier le Secrétaire général des Nations Unies pour son rapport axé sur le thème de la «responsabilité des Etats et prévention».

Je voudrais également féliciter le modérateur et les panelistes pour leur contribution au déroulement du présent dialogue interactif sur la thématique indiquée plus haut.

Monsieur le Président,

Treize ans après le Sommet Mondial qui a consacré le concept de la responsabilité de protéger, mon pays salue les efforts déployés par l'Assemblée Générale, le Conseil de sécurité et d'autres Etats Membres des Nations Unies pour faire avancer ledit concept.

Mon pays estime que la soumission de rapports périodiques et la tenue annuelle d'un dialogue informel interactif sur la question, à l'instar de celle-ci, ainsi que la récente nomination du conseiller spécial du Secrétaire général sur la responsabilité de protéger contribueront à faire progresser le concept.

Je voudrais aussi saluer l'organisation de la réunion des 11 et 12 juin dernier à Accra au Ghana sur le réseau global des points focaux nationaux de la responsabilité de protéger. Mon pays a pris part à cette réunion qui a permis de mieux comprendre l'intérêt de disposer d'un mécanisme national de protection et prévenir d'éventuels crimes d'atrocité au cas où ceux-ci pourraient exister.

Mon pays est convaincu que même en l'absence des obligations juridiques, il existe une obligation morale de doter les sociétés de moyens de protéger les populations contre les atrocités criminelles et ainsi renforcer la souveraineté de l'Etat en augmentant les chances de paix et de stabilité. C'est dire que mon

pays souscrit entièrement aux deux premiers piliers de la R2P qui consiste en un rappel de la souveraineté des Etats à protéger leurs populations, sans ingérence extérieure aucune et de l'obligation de la Communauté internationale à assister l'Etat concerné dans ce sens, à la demande de cet Etat.

Mon pays comprend la responsabilité de protéger avant tout comme le fait de prendre toute mesure nécessaire sous-jacente en vertu des lois nationales et du droit international pour prévenir toute tension potentiellement source de crimes d'atrocités. Autant dire que le Togo souscrit au contenu du cinquième rapport du Secrétaire général qui préconise d'examiner les causes sous-jacentes pour permettre de prendre des mesures devant prévenir les atrocités dans le cas où celles-ci peuvent exister. C'est ainsi par exemple que dans le cadre des élections, qui sont de plus en plus un facteur de menace sérieuse à la paix et la stabilité nationales, voire internationales, tous les efforts sont faits pour mettre en place des mécanismes juridiques et institutionnels visibles de prévention des conflits et de promotion de la paix. Concernant les élections législatives du 25 juillet 2013, ces mécanismes et institutions ont pris la forme d'accords entre le Gouvernement, les Partis Politiques et les représentants de la société civile, avec la participation de plusieurs personnalités politiques, religieuses, syndicales, et de Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation qui ont permis la tenue d'élections sans violences.

Monsieur le Président,

Je me félicite aussi qu'au niveau régional, le mécanisme national d'alerte précoce mis en place par mon pays, travaille activement avec le mécanisme régional d'alerte précoce créé au sein de la CEDEAO.

En tant qu'Etat membre de la CEDEAO, nous avons fait des relations de bon voisinage entre Etats, une priorité, si bien que les difficultés rencontrées par un Etat membre, interpellent automatiquement les autres. D'où le Togo a pris une part active non seulement dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies d'interventions de la CEDEAO dans le cadre de la responsabilité de protéger soit comme membre des différents groupes de contact, mais aussi comme pays contributeur de troupes dans les crises dans certains pays de la sous-région comme le Libéria, le Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Mali, avec l'accord de ces pays.

Le Togo se félicite que des Etats, qui ne l'avaient pas fait avant, sont en train de mettre en place des points focaux nationaux qui permettront une meilleure coordination en la matière, voire au-delà de la CEDEAO et au niveau africain.

Je vous remercie